

# La France lance à son tour les enchères pour la 5G

Avec des débits plus importants, les fréquences doivent favoriser la création de nouveaux services et améliorer la compétitivité des groupes

**L**e coup d'envoi pour la 5G est enfin donné! L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) a dévoilé, jeudi 21 novembre, son cahier des charges définitif, qui fixe l'ensemble des règles du jeu pour la procédure d'attribution des fréquences de la nouvelle génération de téléphonie mobile. Non sans peine. Attendue fin septembre, l'annonce a pris du retard. Les négociations en coulisses entre le gendarme des télécoms et Bercy, qui gère le dossier, achoppaient sur certains points cruciaux de l'opération.

«Les opérateurs n'avaient pas tous les mêmes attentes, compliquant les discussions sur les modalités finales», observe une source proche du dossier. L'enjeu est de taille. Avec ses débits jusqu'à dix fois plus importants que la 4G et son très faible temps de latence, qui promettent le développement d'une multitude de nouveaux services (voiture autonome, santé connectée, robotisation de l'industrie...), la 5G est considérée comme un formidable accélérateur de la compétitivité des entreprises et une source potentielle de revenus non négligeable pour les quatre grands opérateurs français. Or, pour déployer leurs réseaux 5G sur le territoire, ces derniers doivent disposer de fréquences. D'où cette vente de spectre organisée par l'Etat.

Orange, SFR, Free et Bouygues Telecom devront se partager un spectre de 310 mégahertz (MHz). Pour cela, l'Arcep a imaginé dans son cahier des charges une procédure d'attribution inédite, en

deux parties. Dans un premier temps, quatre blocs identiques –un pour chacun des opérateurs– seront mis à disposition à un prix fixe. Dans un second temps, les opérateurs compléteront leurs emplettes en se disputant le spectre restant à coups d'enchères sur des blocs de 10 MHz.

L'un des principaux points de friction portait sur la taille des blocs de fréquences à prix fixe mis en vente. Un détail loin d'être anodin : plus un opérateur disposera de spectre, plus il sera en mesure d'élargir sa clientèle et de proposer des débits de pointe élevés sur son réseau 5G. Bouygues Telecom et Free, financièrement moins armés que leurs rivaux pour les enchères, plaident en faveur de blocs larges de 60 MHz, qui leur assureraient de repartir avec un minimum de spectre dans leur besace, avant d'entrer dans le vif des enchères, à l'issue plus incertaine. Orange et SFR étaient plus favorables à des blocs de 40 MHz.

## « Il faut un juste équilibre »

Le gouvernement a finalement coupé la poire en deux. «L'Arcep a proposé de retenir une taille de bloc de 60 MHz pour répondre à l'ensemble des orientations fixées par le gouvernement», mais ce dernier «a privilégié une taille de bloc de 50 MHz pour atteindre les objectifs qu'il a fixés», explique le régulateur dans un communiqué. «Une solution macronienne», dit un bon connaisseur du dossier.

Reste une inconnue, et non des moindres : le prix de réserve auquel ces fréquences seront cédées. La somme de 1,5 milliard

**Reste une inconnue, et non des moindres : le prix de réserve auquel ces fréquences seront cédées**

d'euros «est un grand maximum», affirme, dans le Figaro, jeudi 21 novembre, le président de l'Arcep, Sébastien Soriano. Les opérateurs redoutent tous un scénario à l'italienne, où les ventes des fréquences 5G ont dépassé les 6 milliards d'euros. Bercy a affirmé à diverses reprises qu'une telle situation n'était pas envisageable, mais la crainte persiste. «Il faut un juste équilibre, qui tienne compte de la capacité d'investissement des opérateurs, sachant que nous sommes déjà engagés dans des dépenses colossales avec le déploiement de la 4G et de la fibre», souligne Arthur Dreyfuss, président de la Fédération française des télécoms (FFT).

Le régulateur met en garde, de son côté, du possible déséquilibre concurrentiel, à terme, du marché des télécoms en cas d'enchères hautes. «Si le gouvernement opte pour un prix de réserve trop élevé, cela favorisera les opérateurs qui ont les poches les plus profondes. Un groupe pourrait alors se retrouver au bout du compte avec deux fois moins de fréquences qu'un autre», souligne M. Soriano au Monde. Selon nos informations, le gouvernement

devrait se prononcer, dans les prochains jours, sur le prix.

Outre la question des blocs et du montant, le cahier des charges de l'Arcep prévoit toute une série d'engagements de couverture pour les opérateurs. Parmi eux, le déploiement de la 5G dans au moins deux villes par opérateur avant la fin de l'année 2020 ou la couverture des autoroutes et des routes principales d'ici à 2027...

Les premiers lancements commerciaux de la 5G sont attendus en 2020. Mais une autre préoccupation demeure : les opérateurs pourront-ils recourir à Huawei, le champion mondial des équipements télécoms ? Les déclarations d'Emmanuel Macron, début novembre, au magazine britannique *The Economist* ont été perçues comme ambiguës.

Le président, tout en refusant de stigmatiser Huawei, y soulignait en même temps l'importance de garantir la souveraineté des systèmes de sécurité, rappelant que l'Europe disposait de deux constructeurs d'équipements télécoms sur son sol, Nokia et Ericsson. «Nous attendons des clarifications quant au choix des équipementiers. Nous n'investissons pas pour six mois ou dix-huit mois mais pour dix ans, les règles doivent donc être claires, prévisibles et stables», explique M. Dreyfuss. Le gouvernement a fait voter, cet été, une loi sur la sécurisation des réseaux – qui, rappelle-t-on à Bercy, n'est pas une loi anti-Huawei – pour permettre un contrôle accru des équipements, mais les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés. ■

ZELIHA CHAFFIN